



150 ans d'action humanitaire

**Conseil des Délégués du Mouvement international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

Sydney (Australie), novembre 2013



Présentation générale de l'atelier 9

RÉPONSE DU MOUVEMENT À LA VIOLENCE SEXUELLE ET SEXISTE DANS LES CONFLITS ARMÉS ET LES CATASTROPHES

Sociétés nationales (co-)organisatrices : Croix-Rouge australienne, Croix-Rouge canadienne, Croix-Rouge de Norvège, Croix-Rouge suédoise (à confirmer)

Présidente : Dr Helen Durham

La présidente donnera un aperçu du cadre juridique, attirera l'attention sur les problématiques liées au genre et présentera le contexte, les définitions et les progrès réalisés depuis le dernier atelier sur la question organisé à la XXXI^e Conférence internationale en 2011.

Rapporteur : Dr Fawzi Amin, secrétaire général du Croissant-Rouge de Bahreïn (à confirmer)

Orateurs :

1. Un secrétaire général d'une Société nationale d'un pays concerné, qui parlera des mesures concrètes adoptées par sa Société pour combattre et prévenir la violence sexuelle et sexiste dans les conflits armés ou autres situations de violence.
2. Un secrétaire général d'une Société nationale d'un pays concerné, qui parlera des mesures concrètes adoptées par sa Société pour combattre et prévenir la violence sexuelle et sexiste dans les situations de catastrophe.
3. Des représentants du Mouvement, qui parleront de la coordination au sein du Mouvement et des possibilités futures d'accroître et de mieux coordonner les efforts de manière à améliorer la planification sur le terrain.

Avant la tenue de l'atelier, et par souci de clarté des discussions, les organisateurs fourniront aux orateurs des définitions reconnues de « violence sexuelle » et « violence sexiste » – en opérant une distinction quant aux mesures à mettre en œuvre pour prévenir, atténuer et combattre la violence sexuelle et sexiste dans des situations de conflit, d'une part, et dans des situations de catastrophe, d'autre part – ainsi que des indications quant aux approches, contextes et cadres juridiques différents ayant trait à la question. La présidente confirmera ces différents éléments. Les définitions et notes explicatives seront mises à la disposition des participants et figureront dans les documents distribués avant l'atelier.

Appui thématique :

- Représentants des Sociétés nationales coorganisatrices : Croix-Rouge australienne, Croix-Rouge canadienne, Croix-Rouge de Norvège, Croix-Rouge suédoise

- Sophie Graven Minning, CICR, conseillère « Femmes et guerre »
- Siobhán Foran, Fédération internationale, responsable « Genre et diversité », Division des services liés aux programmes

Raison d'être et objectifs :

Ces dernières années, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a acquis une meilleure compréhension de la manière dont la violence sexuelle et sexiste se produit lors de conflits armés et de catastrophes, ainsi que des conséquences dévastatrices que cette violence a pour les victimes (femmes, hommes, filles et garçons), pour leurs familles et pour des communautés tout entières. L'objectif de cet atelier est de tirer parti de ce qui a été fait à ce jour dans ce domaine et de susciter un échange d'informations concernant les activités mises en place pour prévenir, atténuer et combattre la violence sexuelle et sexiste. Il s'agira également d'identifier des espaces de coopération et de coordination futures au sein du Mouvement autour de cette question d'ici à la XXXII^e Conférence internationale de 2015.

L'atelier se réfèrera notamment : à l'obligation incombant aux gouvernements d'éliminer toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, en particulier aux résolutions 1325, 1820 et 2106 du Conseil de sécurité concernant les femmes, la paix et la sécurité¹, qui portent spécifiquement sur la violence sexuelle dans les situations de conflit et d'après-conflit ; à la nécessité d'exploiter la dynamique imprimée par les premières initiatives en la matière (en particulier l'atelier organisé par le gouvernement suédois et la Croix-Rouge suédoise à la XXXI^e Conférence internationale) ; à la *Stratégie 2011-2020 de la Fédération internationale sur la prévention et l'atténuation de la violence, ainsi que les moyens d'y faire face* et au *Cadre stratégique 2013-2020 de la Fédération internationale relatif à l'égalité de genre et à la diversité*, qui traitent aussi de la violence sexiste et sexuelle dans les situations de catastrophe et bénéficient de l'appui du réseau mondial des Sociétés nationales.

Les participants à l'atelier travailleront en outre à répertorier et examiner divers exemples de bonnes pratiques en la matière, et s'efforceront de souligner les défis que représentent la prévention et la lutte contre la violence sexuelle et sexiste dans les conflits armés et les catastrophes. Ils se poseront en particulier la question de savoir s'il existe des types de réponse complémentaires ou des enseignements à tirer des différentes approches adoptées par les Sociétés nationales, la Fédération internationale et le CICR pour combattre et prévenir la violence sexuelle et sexiste. L'atelier sera aussi l'occasion de distribuer aux participants une clé USB contenant du matériel de référence sur la question.

Questions guides :

1. Quels enseignements peut-on tirer des initiatives menées jusqu'ici pour combattre et prévenir la violence sexuelle et sexiste dans les conflits armés et les catastrophes ?
2. Sur quels problèmes pratiques ou lacunes au niveau de la mise en œuvre butent les Sociétés nationales, la Fédération internationale et le CICR dans leurs efforts visant à combattre et prévenir la violence sexuelle et sexiste dans les conflits armés et les catastrophes ?
3. S'agissant de la violence sexuelle et sexiste, quels sont les points communs et les différences selon qu'elle se manifeste dans les conflits armés ou lors de catastrophes ?

¹ Voir les conclusions concertées adoptées à la 57^e session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies

4. Comment les différentes composantes du Mouvement peuvent-elles, à l'avenir, coopérer plus efficacement pour améliorer et renforcer la prévention et la lutte contre la violence sexuelle et sexiste ?

Résultats attendus :

- Mieux connaître et comprendre la problématique ainsi que quelques-unes des actions et meilleures pratiques mises en œuvre au sein du Mouvement pour combattre et prévenir la violence sexuelle et sexiste.
- Envisager tous les domaines où il serait possible de renforcer la lutte contre la violence sexuelle et sexiste dans les conflits armés et les catastrophes, ainsi que d'accroître la communication et la coopération entre les Sociétés nationales actives dans ce domaine.
- Clarifier les moyens qu'ont les Sociétés nationales de sensibiliser les gouvernements et de les soutenir dans leurs efforts visant à renforcer la protection des femmes dans les conflits armés, s'agissant en particulier de leur engagement à « renforcer leur capacité à prévenir, surveiller et consigner les actes de violence sexuelle et autres violations graves du droit international humanitaire² ».
- Clarifier les moyens qu'ont les Sociétés nationales de sensibiliser les gouvernements et de les soutenir dans leurs efforts visant à mettre au point des instruments juridiques pour lutter contre toute forme de violence sexuelle et sexiste, et veiller à ce que la violence sexuelle et sexiste soit prise en compte dans les législations nationales relatives à la prévention et à l'atténuation des effets des catastrophes, ainsi qu'à l'intervention lors de catastrophes.

² Tel qu'énoncé dans l'Objectif 2.2 de l'annexe 1 à la résolution 2 (Plan d'action quadriennal pour la mise en œuvre du droit international humanitaire) adoptée à la XXXI^e Conférence internationale.